

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 25 février 2016

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 25 février 2016, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mmes Planchenault, Hiland, Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier et M. Godin.

Absents excusés : MM. Pottier (pouvoir donné à Mme Thériau) et M. Guinoiseau (pouvoir donné à M. Peigner)

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MARTEAU

Ordre du jour

- ☞ Compte rendu de la réunion de la commission des travaux du 15 février 2016
- ☞ Hameau de la Paillardière – Raccordement électrique
- ☞ Laval Agglomération – Rapport définitif de la CLECT/Evaluation des charges transférées sur 2015 et 2016
- ☞ Révision des tarifs du SPANC
- ☞ Fixation du montant de la subvention 2016 pour le financement des classes de découverte et des sorties pédagogiques des écoles
- ☞ Révision des tarifs communaux (fournitures scolaires, concessions cimetière, indemnités, etc.)
- ☞ Location Maison Rue des Lauriers (donnant côté cour)
- ☞ Adhésion charte solidarité eau
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 21 janvier 2016

Aménagement rues des Lauriers et du Verger : Le détail estimatif des travaux, établi par le maître d'œuvre pour le dossier de demande de subvention DETR, fait apparaître un coût plus élevé que celui annoncé lors de la dernière réunion : 66 440 € TTC pour la rue des Lauriers (contre 60 000 € TTC) et 42 444 € TTC (contre 42 000 € TTC).

Le Conseil Départemental, consulté sur le projet de la Rue des Lauriers, estime que l'aménagement est contraignant en termes de giration (dévoisement au droit de la rue du Parc + écluse) et considère qu'il serait plus judicieux d'aménager un nouveau plateau (idem à celui de la rue St Georges). Il est donc prévu de le rencontrer prochainement sur place avec le bureau d'études pour en discuter.

Puis, le compte rendu est approuvé sans autre observation.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES TRAVAUX DU 15 février 2016

Aménagement cœur de bourg – Propriété FOUQUET

M. le Maire informe que la famille FOUQUET a décidé de mettre en vente la totalité de sa propriété, y compris la maison d'habitation. Elle accepterait de vendre séparément le terrain de 1 200 M², se trouvant au fond de la propriété et jouxtant

l'ancienne forge, au prix de 45 € le M². Lors des dernières négociations, le prix demandé pour ce terrain était de 70 € le M² alors que l'estimation des domaines était de 30 € le M² du fait de l'enclavement.

Plusieurs hypothèses s'offrent donc à la commune :

- ① - elle n'achète rien,
- ② - elle achète les 1 200 M² de terrain jouxtant la forge. Le coût serait de l'ordre de 54 000 € (45 € le M²), ce qui représenterait une annuité de 4 520 €/an.
- ③ - elle achète la totalité de la propriété. Coût d'environ 200 000 €, ce qui représenterait une annuité de 16 740 € environ. En prenant pour hypothèse une recette de 6 000 € en location de la maison, il resterait 10 740 € à la charge de la commune.

Puis, il est rappelé que le CAUE, dans le cadre de l'étude de réflexion urbaine en cœur de bourg réalisée en 2012, prévoyait la construction :

- de logements adaptés pour personnes âgées (du fait de la proximité des commerces et services) : 5 ou 8 dans l'hypothèse ②, 9 ou 12 dans l'hypothèse ③ et
- d'une à 2 salles.

Néanmoins, ce réaménagement de cœur de bourg reste conditionné par l'achat de la propriété BEAUJEAN.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- reconnaît que cette propriété se situe à un endroit stratégique,
- estime que son acquisition, même partielle, serait souhaitable pour le développement, à moyen ou long terme, de la commune,
- précise que la commune n'a pas de besoin immédiat en logement locatifs (une livraison de 21 logements étant prévue au Verger en juin prochain par Méduane Habitat),
- sollicite l'établissement d'une approche financière plus précise avant de s'engager,
- décide de différer sa décision jusqu'au vote du budget primitif et en informera la famille FOUQUET.

PARKING DU PETOULET

L'aménagement du parking en face du Pétoulet sera réexaminé en commission de travaux (nombre de places en épi à revoir pour tenir compte du rayon de giration). Néanmoins, les élus sont favorables à :

- l'aménagement d'un cheminement piétons entre le parking et le site de la Forge,
- la suppression du poteau électrique (demande de devis en cours),
- l'installation d'un panneau d'information.

MAISON RUE DES LAURIERS (donnant sur la cour de la Forge)

Comme prévu lors de la dernière réunion, des travaux de rafraîchissement ont été effectués par les agents techniques :

- réfection des peintures des plafonds et murs des pièces du rez-de-chaussée,
- réalisation de petits travaux électriques,
- remplacement des convecteurs électriques (acceptation du devis COAXEL, d'un montant de 1 254 € TTC pour 6 convecteurs).

Cette maison sera louée à compter du 1^{er} mars 2016 à Mme Sandra BERTHELOT.

DEMANDE DE SUBVENTION TEPCV

Laval Agglomération s'est engagé dans une politique volontariste en faveur du développement durable et de l'environnement et va bénéficier, dans ce cadre, de fonds destinés à financer des projets qui contribuent à la baisse de consommation d'énergie.

Suite à l'appel à projets, la commune a déposé un dossier de demande d'aide pour un montant estimatif de travaux de 34 663 € HT en isolation et chauffage de bâtiments communaux : mise en place d'éclairage basse consommation et de régulations thermiques salle de loisirs/école primaire/salle Athéna/complexe périscolaire, isolation plancher bas de l'immeuble de la Rue Joseph Peigner, remplacement menuiseries en façade sud de la Mairie. Le taux de subvention sera défini en fonction des besoins exprimés par rapport à l'enveloppe allouée.

ARRET BUS – RUE JOSEPH PEIGNER/ANCIENNE GARE

Après examen du projet sur place, le Conseil Municipal accepte la proposition de Laval Agglomération. Les conteneurs de collecte sélective seront déplacés vers la voie verte pour permettre l'installation d'un abri de voyageurs (idem à celui de l'arrêt de la rue des Silènes) en fond de parking. L'arrêt du bus se fera donc sur le parking Agrial. Les élus demandent une matérialisation de l'ensemble des places de stationnement.

REGROUPEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE AVEC L'ECOLE PRIMAIRE

Avec 3 classes, la répartition des locaux scolaires sur 2 sites créé un « isolement » de l'école maternelle.

En accord avec l'équipe enseignante, le Conseil Municipal souhaite rendre l'école publique plus attractive et envisage de regrouper toutes les classes sur le site de l'école primaire.

Le projet envisagé consiste à :

- installer les 2 classes primaires dans les nouveaux locaux (à ce jour, une des classes est inoccupée) avec un accès par la rue de Venage
- conserver le préau pour un éventuel accès au jardin de la Mairie, à terme (pour permettre, si besoin, une extension des locaux),
- transférer l'école maternelle (1classe + 1 salle de motricité + sanitaires + dortoir) dans le bâtiment en pierres et l'ancien préau (ce dernier serait fermé et aménagé). L'accès de la maternelle se ferait par la Rue des Ecoles,
- déplacer la salle informatique, la bibliothèque et le bureau de la directrice à l'étage de l'ancienne maison (la salle du bas est conservée pour y installer, si besoin, une classe).

Ce projet doit permettre de « rajeunir » le site ce qui nécessite notamment la réfection des façades des anciens bâtiments et de revoir la problématique de l'accès par la rue des Ecoles (suppression souhaitée des grandes portes en bois).

Le transfert de la maternelle va libérer 2 salles près des locaux périscolaires et de la bibliothèque, ce qui permettrait le transfert de la ludothèque, le réaménagement des locaux du RAM et de l'accueil de loisirs.

Après discussion, le conseil municipal approuve ce projet et va lancer dès maintenant une consultation de maîtrise d'œuvre. Néanmoins, un transfert dès la prochaine rentrée scolaire semble compromise, d'autant qu'il sera nécessaire de déposer un dossier de permis de construire. En fonction du planning prévisionnel des travaux, des subventions pourront être sollicitées, soit auprès de Laval Agglomération (fonds de concours de 50 000 € à valoir sur la période 2016/2019), soit auprès de la DETR (dans le cas où les travaux ne seraient entrepris qu'en 2017).

HAMEAU DE LA PAILLARDIERE

Lors de l'aménagement de ce lotissement de 6 parcelles, situé en bordure de voie publique, il a été procédé à l'amenée de l'ensemble des réseaux, y compris électriques. Par contre, en accord avec le maître d'œuvre, les coffrets électriques n'ont pas été installés (pour qu'ils ne soient pas détériorés pendant les travaux de construction).

Les frais de raccordement électriques étant à la charge de la collectivité, le conseil Municipal :

- ACCEPTE de financer les travaux de raccordement électrique de l'ensemble des parcelles du Hameau de la Paillardière,
- AUTORISE le Maire à signer le devis ERDF, d'un montant de 872,04 € HT soit 1 046,45 € TTC pour le raccordement électrique du lot N° 1,
- DECIDE de rembourser à M. et Mme LEGRAIS/LECHAT, propriétaire de la parcelle 6, la somme qu'ils ont effectivement supportée pour le raccordement électrique de leur maison d'habitation,
- PRECISE que les frais de mise en service restent à la charge des pétitionnaires.

LAVAL AGGLOMERATION – APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT

La commission locale d'évaluation des charges transférées a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI à TPU consécutivement aux transferts de compétences. Elle doit établir un rapport d'évaluation dans un délai d'un an qui suit le transfert des charges.

En 2015, 2 nouvelles compétences ont été transférées à Laval Agglo :

① - la lecture publique comprenant l'acquisition de nouveaux logiciels, le changement de postes informatiques, la maintenance des logiciels, la formation des agents et bénévoles, l'organisation de la circulation des ouvrages, l'instauration d'une carte communautaire. La mise en place du service étant prévue en 2016, l'impact sur l'attribution de compensation prendra effet en 2016. Pour Montigné, il est de 150 €,

② - le crématorium (construction, gestion et exploitation) : aucune charge liée à cette compétence transférée à Laval Agglo.

Au 1^{er} juin 2015, un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme a également été mis en place, engendrant pour la commune un impact financier de 1 202,25 € sur 2015 (7/12^{ème}) et de 2 061,00 € sur 2016.

De ce fait, le montant de l'attribution de compensation est arrêtée à - 14 336,07 € pour 2015 et estimée à -15 344,82 € pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le rapport définitif de la CLET,
- valide le montant définitif de l'attribution de compensation de 2015,
- valide le montant provisoire de l'attribution de compensation de 2016, sous réserve d'évaluation à venir des charges transférées dans le cadre du transfert de compétence du PLU et de tout document en tenant lieu.

REVISION DU TARIFS DU SPANC

Lors du renouvellement de la convention en 2015, la ville de Laval avait informé que le budget du SPANC n'était pas équilibré et présentait un déficit variant de 8 800 € à 14 800 € par an. Ce déficit, supporté par la ville de Laval, était lié au fait que les tarifs pratiqués n'étaient pas suffisamment élevés. Les élus des communes membres avaient donc accepté le principe d'une revalorisation des tarifs de 37,5 % sur 2 ans (2015 et 2016) pour arriver à un équilibre budgétaire.

En conséquence et conformément aux décisions prises antérieurement (cf.DCM du 05 février 2015) le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs du SPANC applicables à compter du 1^{er} mars 2016 :

	Tarifs 2014 Commune HT	Tarifs 2015 en HT	Proposition 2016 en HT
Contrôle de conception et d'implantation (installations neuves)	62,70	74,13	85,75
Contrôle de bonne exécution (installations neuves)	41,80	49,42	57,17
Contrôle de bon fonctionnement	62,70	74,13	85,75
Contrôle de diagnostic et de vente	62,70	74,13	85,75
Redevance assainissement non collectif	15,70	18,62	21,44

SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT DES CLASSES « DECOUVERTE » et DES SORTIES PEDAGOGIQUES DES ECOLES

Au vu des crédits non utilisés de 2015, le conseil municipal décide de ne pas augmenter la dotation par élève de 2016 et de plafonner le reliquat de subvention à reporter sur l'année suivante à 3 000 €.

De ce fait, les modalités d'attribution des aides pour les financements des classes découverte et des sorties pédagogiques des écoles sont arrêtées comme suit :

- maintien de la dotation de 2016 à 26,50 € par élève (idem à 2015),
- attribution de crédits sur présentation d'un budget prévisionnel et dans la limite de 25 % du coût du projet,
- plafond maximum susceptible d'être accordé en 2016 à chacune des écoles :
 - Ecole publique : 3 450,63 € correspondant à 1 855,70 € au titre de la dotation de 2016 (70 élèves inscrits au 31/12/2015) + reliquat de 2015 de 1 595,63 €,
 - Ecole privée : 4 616,50 € correspondant à 1 616,50 € de dotation de 2016 (61 élèves au 31/12/2015) + 3 000 € de reliquat de 2015 (le reliquat était en fait de 5155,88 €).

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Indemnités

Indemnité d'astreinte, allouée à M. HUNAULT, employé communal, pour les interventions sur le réseau eau et assainissement en dehors de ses horaires de travail : 450 €/an (idem à 2015)

Indemnité de nettoyage du poste de relevage et du dessableur de la station d'épuration : 110 € (idem à 2012, 2013, 2014 et 2015) par intervention pour l'agent qui effectue les travaux et ce, dans la limite de 3 interventions par an.

Ces 2 indemnités seront désormais supportées par le budget communal et seront remboursées par le budget eau pour la 1^{ère} et le budget assainissement pour la seconde.

Fournitures scolaires

Le crédit « fournitures scolaires », alloué à chacune des écoles, est fixé à 46,00 € par élève pour l'année 2016 (au lieu de 45,00 € en 2015).

Droit de stationnement – taxis

La redevance annuelle de stationnement pour chacun des 2 taxis installés sur la commune (MM. Roger et Miguel MARGERIE) est fixée à 45,00 € (au lieu de 44 € en 2014).

Concessions cimetière

Le M² - 50 ans : 138 ,00 € (135,00 € en 2015)

30 ans : 84 ,00 € (82,00 € en 2015)

15 ans : 44 ,00 € (43,00 € en 2015)

Cavurne : 237,00 € (au lieu de 232,00 €) + 1 M² de terrain de concession trentenaire
Installation plaque/Jardin du Souvenir : 22,00 € (soit 50 % du coût d'un M² de concession de 15 ans).

Chiens et chats errants

Montant du dédommagement dû par les propriétaires pour :

- capture et enfermement dans chenil communal : 18,00 € (au lieu de 17 €)
- transfert à la SPA : 56,00 € (au lieu de 55 €)

Droit de place/Commerçant : il est décidé d'instituer un droit de place pour les commerçants ambulants (1 seul sur la commune, le lundi soir) et de le fixer à 100 €/an

Loyers

Logement de la Rue des Ecoles : 93,16 € par mois avec effet au 1^{er} janvier 2016 (contre 93,17 € en 2015) – Minoration de 0,01 % entre les indices de références des loyers des 4^{ème} trimestres 2014 et 2015.

Immeuble Rue Joseph Peigner

- **Logement de l'Etage** : 458,57 €/Mois (au lieu de 458,62 €) au 1^{er} mars 2016, soit une baisse de 0,01 % correspondant à la diminution entre les indices de références des loyers des 4^{ème} trimestres 2014 et 2015

- **Salon de coiffure** : 315,00 €/Mois (loyer réactualisable au 1^{er} juin lorsque l'IRL du 1^{er} trimestre 2016 sera connu)

- **Studio du rez-de-chaussée** : 270,00 € (loyer réactualisable au 1^{er} octobre 2016 lorsque l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2016 sera connu)

Site de la Forge

Maison donnant sur la cour : 380,00 € par mois (nouveau locataire au 1^{er} mars 2016)

Maison donnant sur la rue des Ecoles : 375,00 € (louée jusqu'au 31 mars 2016)

Garage individuel : 17,00 € par mois

Garage double : 29,00 € par mois

ADHESION CHARTE SOLIDARITE EAU

A la demande du Conseil Départemental, la Municipalité renouvelle son adhésion à la charte solidarité eau pour l'année 2016, sur la base de 0, 2049 € par abonné et ce, pour permettre d'aider les personnes en situation de précarité à payer leur facture d'eau.

EMPLOI ANIMATRICE JEUNESSE

La Municipalité souhaite créer un emploi de coordinatrice jeunesse (idem à Ahuillé et Nuillé), d'une durée de 30 heures hebdomadaires environ, qui aurait en charge :

- l'organisation, le pilotage et la coordination des différents structures enfance et jeunesse (accueils matin et soir, mercredis après-midi, petites vacances, juillet), en lien avec les partenaires extérieurs (CAF, intercommunalité, etc..)
- la mise en place de nouvelles actions de développement prévues au contrat CEJ (allongement des durées d'ouverture des accueil de loisirs avec mutualisation de services, organisation d'activités à échelon intercommunal, animations 12/16 ans, etc.)

Il est proposé d'attribuer ce poste à Anne-Sophie GASCOIN-LEGOURD, agent intercommunal, qui assure déjà partiellement cette mission sur la commune. Elle cesserait donc les fonctions qu'elle occupe sur Ahuillé et bénéficierait d'une augmentation de son temps de travail sur la commune de 13,75 heures hebdomadaires.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord et accepte la création de cet emploi au 1^{er} septembre 2016.

SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN

Dans le cadre des travaux en berge et dans le lit mineur sur le ruisseau du Galoi à Montigné et le renforcement du pont communal de la Route d'Astillé, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le syndicat du bassin du Vicoin. Les travaux, prévus en juin prochain, consistent :

- à mettre en place un enrochement bétonné de confortement des bajoyers du pont en amont et en aval de l'ouvrage pour empêcher l'érosion et le contournement des culées,
- à reprendre les enrochements en berge actuels (en cours d'effondrement) et stabilisation de ceux-ci.

Un état des lieux sera réalisé avant et après travaux.

DEVIS PLANTATIONS DE PRINTEMPS

Le Conseil Municipal accepte divers devis, d'un montant global de 2 563,96 € TTC pour la fourniture de plantes annuelles, le regarnissage du talus de l'école publique/rue de Venage, l'acquisition de bâches, le remplacement des jardinières/mur de l'église et la fourniture de piquets en PVC recyclé/rosiers cour de la Mairie.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Le Conseil Municipal décide dès maintenant l'acquisition de 7 décorations de Noël (identiques à celles qui ont été achetées fin 2015) au tarif préférentiel (valable jusqu'à fin mars) de 1 680 € TTC. A cette somme, il faudra rajouter le coût d'installation des prises de courant sur les poteaux électriques (Rue des Silènes (2), Rue des Lauriers(2) et Rue Joseph Peigner (3)).

LOCATIONS SALLE DE LOISIRS

La salle des fêtes de Nuillé étant en travaux pendant plusieurs mois, plusieurs associations de Nuillé ont loué notre salle de loisirs pour y organiser leurs manifestations (représentations théâtrales, soirée foot ...).

A la demande du Maire de Nuillé, le Conseil Municipal accepte, à titre exceptionnel, de leur faire bénéficier du tarif « communal » et non « hors commune » et ce, uniquement pendant la durée d'indisponibilité de la salle de Nuillé.

PANNEAU D’AFFICHAGE EXTERIEUR

Il est envisagé l'acquisition d'un panneau d'affichage extérieur mais les devis présentés sont jugés excessifs. Il est également évoqué le remplacement des panneaux d'affichage extérieur de la Mairie.

SALLE DU VERGER

Les responsables du Club du Manoir demandent l'installation de stores sur la porte donnant sur la terrasse. Ils souhaitent également disposer d'un espace d'affichage à l'intérieur de la salle pour annoncer diverses manifestations.

MISSION ARCHIVAGE MAIRIE

La mission d'archivage est terminée. Sur les 93,5 mètres d'archives estimés, 67,4 mètres ont été conservés (ce qui représente environ 674 boîtes) et 26,1 mètres ont été éliminés. Les archives de + de 100 ans et les registres d'état civil de + de 150 ans ont été déposés aux archives départementales.

REUNION INSEE

L'INSEE a présenté en Préfecture des statistiques portant sur l'évolution démographique, l'accès aux services publics et la précarité en Mayenne. Ces documents sont consultables en Mairie ou peuvent être transmis par mail.

ARGENT DE POCHE

Une réunion de bilan se tiendra à Laval le 03 mars 2016.

Pendant les dernières vacances, les jeunes ont effectué des travaux de peinture dans la maison Rue des Lauriers et ont réalisé des tableaux de Montigné qui seront installés sur la rampe d'accès à l'école Pablo Picasso.

MANIFESTATIONS COMMUNALES - DATES A RETENIR

- Carnaval : le 12 mars 2016
- Fête du Jeu : le 02 avril 2016

Un appel est effectué auprès des conseillers pour venir en aide à l'organisation de ces manifestations.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle est fixée au jeudi 24 mars 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est à levée à 23 H00

Visé par la secrétaire
de séance

Le Maire,

Signature des membres présents :

Michel PEIGNER	Nathalie MANCEAU	Serge BRUNET
Marie-Josèphe THERIAU	Patrice BELLANGER	Thérèse PLANCHENAU
<i>Absent excusé</i> Xavier POTTIER	Annie HILAND	<i>Absent excusé</i> Tony GUINOISEAU
Nathalie MARTEAU	Daniel JARRY	Laurence PELTIER
Gérard TRAVERS	Nathalie FORET	Roger GODIN